



VILLAGE DU BRASSUS  
ADMINISTRATION

**PREAVIS N° 3 / 2016**  
**RELATIF A LA REFECTION D'UN APPARTEMENT 4 PIECES**  
**BATIMENT GARE 20 – 2<sup>ème</sup> ETAGE NORD-OUEST**

\*\*\*\*\*

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

Le bâtiment locatif de la Rue de la Gare 20, construit dans les années 1950, est un bâtiment bien réalisé et qui a fait l'objet d'un certain nombre de travaux ces dernières années qui ont permis d'améliorer passablement son esthétique (peinture des couloirs) et également son confort (portes anti-feu des appartements, porte d'entrée en PVC, lumières automatiques, etc.)

Cet immeuble, comme tous ceux de cette époque, ne possède pas ou peu d'isolation phonique, ce qui occasionne parfois quelques frictions entre locataires.

Nous constatons toutefois que, lors du départ des locataires, les logements que nous découvrons sont certes bien entretenus mais d'un autre temps. L'appartement faisant l'objet du présent préavis était loué par Mme et M. Dos Santos depuis 2002.

Bien entendu ce quatre pièces est à rénover totalement. Dans ce but il est prévu de couler une chape sur la totalité de l'appartement afin de l'isoler phonétiquement, de ré-agencer la cuisine et de refaire totalement la salle de bain. La paroi qui sépare cet appartement de celui d'à côté sera doublée en Albaphone pour une meilleure isolation phonique. L'électricité est à refaire partiellement, elle passera dans un faux plafond qui sera réalisé sur la cuisine, la salle à manger et la salle de bain. Les radiateurs seront changés par des modèles plats moins gourmands en énergie.

La recherche des plans de construction dans les archives de l'Entreprise Bianchi & Fils S.A., plus un relevé de contrôle des lieux, ont permis d'établir un plan permettant une bonne compréhension des lieux et plus particulièrement des raccordements dans les colonnes de chute.

Nous nous permettons de vous présenter les devis suivants :

▪ Préparation d'un plan de l'appartement	Fr.	900.00
▪ Détermination amiante		750.00
▪ Carrelage		15'600.00
▪ Electricité		8'800.00
▪ Plâtrerie (cloisons, plafonds, sols)		14'800.00
▪ Sols (3 chambres)		3'400.00
▪ Peinture		19'750.00
▪ Sanitaire, chauffage		24'000.00
▪ Cuisine, menuiserie		26'000.00
▪ Divers et imprévus		<u>6'000.00</u>
▪ <b>Montant total des travaux, TVA comprise</b>	<b>Fr.</b>	<b>120'000.00</b>
		=====

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N°3/2016,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Autorise le Conseil exécutif à entreprendre les travaux de rénovation complète de l'appartement de 4 pièces dans le bâtiment Rue de la Gare 20, 2<sup>ème</sup> étage nord-ouest
- 2/ Alloue dans ce but un crédit de Fr. 120'000.00.
- 3/ Autorise le Conseil exécutif à prélever la somme de Fr. 40'000.00 sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4
- 4/ Autorise le Conseil exécutif à emprunter la somme de Fr. 80'000.00, si nécessaire, dans le cadre du plafond d'endettement 2016-2021
- 5/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine financier et de l'amortir en 10 ans

Le Conseil exécutif